

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Projet de salon de jeux à Québec : la Direction régionale de santé publique propose trois recommandations supplémentaires

Québec, le 20 février 2007 — L'actuel projet de salon de jeux, situé à proximité de l'hippodrome de Québec, amène un risque accru de problématiques psychosociales et de santé. C'est du moins la conclusion de l'avis rendu public aujourd'hui par le directeur régional de santé publique de la Capitale-Nationale, docteur François Desbiens, sur le projet de salon jeux qui sera jumelé à l'hippodrome de Québec.

Pour les experts de la santé publique, plusieurs éléments de ce projet sont inquiétants. « La combinaison en un même lieu de deux modes de jeux parmi les plus dangereux, soit les appareils de loterie vidéo (ALV) et les paris sur les courses de chevaux constitue pour nous une première source de préoccupation. Puis, la mise en œuvre de ce projet au cœur des quartiers les plus défavorisés de la région de la Capitale-Nationale ainsi qu'à proximité de plusieurs établissements scolaires est une deuxième source d'inquiétude. Finalement, l'emplacement de ce projet sur un site hautement associé au divertissement familial et fréquenté par 1,7 million de personnes par année est un troisième élément qui nous fait craindre une hausse des problématiques liées au jeu pathologique », a expliqué aujourd'hui le docteur François Desbiens.

Ce dernier reconnaît cependant les avantages du regroupement des appareils de loterie vidéo sur un même site au plan de la réduction de l'accessibilité géographique; la Direction régionale de santé publique accueille d'ailleurs favorablement le retrait supplémentaire d'ALV annoncé en janvier 2007 par Loto-Québec. Cependant, le lieu choisi pour réaliser cette concentration d'appareils risque de provoquer des effets délétères, soit l'augmentation des problèmes de jeu dans la région, particulièrement chez la population des quartiers limitrophes.

Un quartier accessible et fragilisé

L'hippodrome, auquel sera jumelé le salon de jeux, est situé dans un milieu à très forte densité de population (4 600 personnes au km²). Le terrain de l'hippodrome est encadré par de grandes artères : l'autoroute Laurentien, le boulevard Wilfrid-Hamel et la rue Soumande. Les lieux sont accessibles à pied en quelques minutes par la population des quartiers limitrophes. Le Réseau de transport de la Capitale offre cinq parcours d'autobus qui desservent ce secteur.

En termes de santé publique, la population du territoire de Basse-Ville—Limoilou—Vanier (BVLV) cumule de nombreux facteurs de risque, notamment au plan des dimensions socioéconomiques. Plus de deux personnes sur cinq habitant ce secteur ont des revenus insuffisants, soit le double de la moyenne québécoise. Quarante-quatre pour cent de la population du secteur de BVLV se situe sous le seuil de faible revenu. Les prestataires d'assurance-emploi représentaient 25 % de la population, comparativement à 7,2 % pour la région de la Capitale-Nationale et à 8,4 % pour le Québec. Plus de 20 % des individus de 12 ans et plus vivaient de l'insécurité alimentaire. Selon l'indice de Pampalon, 31 % de la population du territoire vit dans des secteurs à très forte défavorisation matérielle et sociale.

Ce portrait des résidents du secteur de BVLV correspond, en plusieurs points, au profil des personnes susceptibles de développer un problème de jeu pathologique.

Cinq principaux enjeux

À la lumière du portrait de l'offre de jeu actuelle, des perceptions des différents acteurs et des modifications occasionnées par l'arrivée des salons de jeux, la Direction régionale de santé publique (DRSP) de la Capitale-Nationale identifie cinq enjeux principaux. Ainsi, la DRSP est préoccupée par :

- **une augmentation de la publicité faisant la promotion de cette nouvelle offre de jeu**, ce qui risque d'amener une banalisation des modes de jeu reconnus comme étant parmi les plus dangereux, c'est-à-dire ayant une forte incidence sur le développement des problèmes de jeu;
- **le développement d'un complexe de divertissement familial**, situé autour de l'hippodrome et géré par des promoteurs privés, ce qui risque d'augmenter d'autant l'attrait du jeu exercé auprès de la population;
- **l'augmentation de la fréquentation** prévue, qui accroît le nombre potentiel de joueurs à risque;
- **l'augmentation anticipée de la demande d'aide**, qui se traduira par une pression accrue sur les services de prévention, de dépistage, de traitement et de soutien destinés aux proches;
- **l'absence de mécanisme de suivi et d'évaluation des impacts** de l'implantation de ce projet, et ce, de façon transparente et claire entre Loto-Québec et les régions concernées.

Recommandations

L'avis commun, signé par l'ensemble des directeurs de santé publique, recommande une série de 22 mesures essentielles à l'implantation des salons de jeux au Québec. Il est également recommandé de développer une politique gouvernementale des jeux de hasard et d'argent afin de baliser et d'encadrer l'offre de jeu au Québec, et ce, en mettant en place un moratoire pour tout nouveau développement ou modification de l'offre de jeu. La DRSP de la Capitale-Nationale appuie ces recommandations et souhaite, en plus, formuler certaines recommandations spécifiques à la région.

À la lumière des enjeux identifiés précédemment et de l'analyse réalisée dans le rapport scientifique en appui à l'avis commun, la DRSP de la Capitale-Nationale formule les recommandations supplémentaires suivantes :

- limiter les heures d'accès au salon de jeux en maintenant des heures d'ouverture réduites, de 18 h à 3 h;
- interdire toute publicité ou commandite ayant comme objet la promotion des activités du salon de jeux et de ses activités, incluant la publicité réalisée dans le cadre d'événements promus par ExpoCité;
- mettre en place, avec les partenaires, incluant les promoteurs, un mécanisme intersectoriel de suivi et de vigie de l'implantation du salon de jeux afin d'assurer l'actualisation des mesures de prévention ainsi que la surveillance des impacts sur la santé.